



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4587

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association cercle d'union démocratique et sociale pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 26 rue du Bon Pasteur à Lyon 1er

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4587 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION CERCLE D'UNION DEMOCRATIQUE ET SOCIALE POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX SITUES 26 RUE DU BON PASTEUR A LYON 1ER (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux et jeux de boules situés 26 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon 1er, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 01067, relevant de son domaine public.

Afin de contribuer au développement de la vie associative du quartier et de la pratique du jeu de boules, la Ville de Lyon met cet ensemble immobilier à disposition de l'Association
« cercle d'union démocratique et sociale ».

La convention de mise à disposition à titre gratuit de ces lieux, signée le 10 octobre 2009, étant arrivée à échéance, il convient d'établir une nouvelle convention.

Les locaux mis à la disposition de cette association d'une superficie de 155 m² en rez de chaussée, comprennent : un bureau, deux locaux de rangement, une salle de détente, une cuisine, des sanitaires, deux toilettes.

Quatre jeux de boules éclairés avec leurs abords, d'une surface de 300 m², viennent compléter l'ensemble.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscritra les abonnements ou contrats à son nom et prendra à sa charge le coût des consommations.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée
à 22 937€/an.

Cette convention prendra effet dès la signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, à conclure entre la Ville de Lyon et l'Association cercle d'union démocratique et sociale pour la mise à disposition de locaux et jeux de boules situés 26 rue du Bon Pasteur à Lyon 1^{er}, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT